

FICHE DE CALCUL DU MONTANT DE L'AVANCE

(Document à joindre à la demande transmise à l'Agence Comptable)

N.B. : Les frais annexes ne peuvent pas faire l'objet d'avance.

ESTIMATION DES FRAIS

HEBERGEMENT

- Nuitée : **X** = €
- Repas : **X** = €
- **Indemnités Journalières** : **X** = €
(Uniquement pour l'étranger et outre mer)

TOTAL HEBERGEMENT :

X 80% =

AVANCE HEBERGEMENT :

TRANSPORT si pris en charge directement par l'intéressé

AVANCE TRANSPORT :

MONTANT TOTAL DE L'AVANCE (Hébergement + Transport)